

09 nov 2017 -10:57

L'inspection fédérale de l'environnement retire 9 modèles de poêles à bois du marché

L'inspection de l'environnement a inspecté 50 modèles de poêles à bois vendus dans les grandes surfaces et les magasins de bricolage. 9 modèles d'appareils n'étaient pas conformes à la législation et ont été retirés du marché.

En Belgique, les appareils de chauffage sont strictement réglementés depuis 2010 afin de réduire les émissions de particules fines et de CO et d'augmenter leur rendement. Cette réglementation a été prévue en 3 phases, afin de laisser le temps aux fabricants et aux distributeurs de s'adapter. La 3ème phase, qui comporte les seuils les plus sévères, a débuté fin 2016. L'inspection fédérale de l'environnement du SPF Santé publique a directement mené des contrôles auprès des grandes surfaces, afin de s'assurer que la législation était correctement assimilée et appliquée.

Sur une cinquantaine de modèles contrôlés, 9 se sont révélés non conformes : les appareils émettaient trop de particules et/ou trop de CO et leur rendement n'était pas assez élevé. Il s'agit des modèles suivants :

- Le poêle Vulcanus, qui était vendu chez Monsieur Bricolage.
- Le poêle Denver, qui était vendu chez Hubo.
- Les poêles Atomium plus, Castilla plus, Boston plus, Madrid plus et les modèles Luis plus, Malaga plus et Rioja plus, qui étaient vendus chez Brico, Hubo, Monsieur Bricolage et Gamma.

Ces modèles ne peuvent plus être vendus en Belgique. Ils émettent en effet plus de particules fines et de CO que les autres poêles. Ils sont nocifs pour l'environnement et leur faible rendement énergétique a un effet sur le réchauffement climatique.

Le chauffage au bois est une bonne source de chauffage car le bois est un combustible renouvelable et bon marché. Mais il n'est pas sans risque, que ce soit pour la santé et pour l'environnement. Lutter contre la pollution de l'air est une priorité des autorités belges. Il est donc essentiel de surveiller l'efficacité et les émissions des poêles à bois. Depuis 2010, grâce à cette réglementation, les inspecteurs environnementaux disposent d'un instrument important pour surveiller le marché belge. Avec l'arrêté royal, seuls les appareils les plus sûrs sont autorisés sur le marché.

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a publié la liste des poêles conformes à la législation sur son site. La liste des appareils déclarés non-conformes lors de la campagne d'inspection peut aussi être consultée sur la page:

<https://www.health.belgium.be/fr/e-services/liste-des-appareils-de-chauffage>.

Pour les journalistes qui souhaitent voir comment fonctionnent les tests de conformité des appareils de chauffage, une visite est organisée cet après-midi à 14 heures chez Gas.be, Place Masui, 15, 1000 Bruxelles. Vous pourrez également y rencontrer des experts du SPF Santé publique. N'hésitez pas à nous confirmer votre présence, des places de parking peuvent être réservées.

Un dossier de presse est également disponible sur demande. Plus d'informations sur www.sante.belgique.be.

Contact presse : Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, 0475/93.92.71, vinciane.charlier@sante.belgique.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be